

LUNDI LE 9 NOVEMBRE 2009

Séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Lingwick, tenue au 72, Route 108, Lingwick (Québec), LUNDI le 9 NOVEMBRE 2009 à 19 h,
Présidée par Madame Céline Gagné, mairesse, et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Marcel Guillemette, Guy Lapointe, M. Frédérick Ward, Mme Caroline Poirier, Mme Lynda Landcaster et M. Jacques Rousseau, formant quorum.

Mme Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. **Ouverture de la réunion à 19 h .**

2009-322

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que l'ordre du jour soit adopté et que les points suivants soient ajoutés :

5.6 Travaux d'électricien terminés : Installation lumineuse ch. North Hill et sentinelle pour service incendie

31.1 Service incendie : entériner l'achat d'équipements

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2009-323

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009**

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par Mme Gagné, mairesse et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **Mot de la mairesse**

Madame Céline Gagné, mairesse, adresse ses remerciements aux conseillers ayant siégé au cours des quatre dernières années et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil.

2009-324

Remerciements

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par la conseillère Poirier et résolu que la municipalité adresse les remerciements à Messieurs Cloutier, Després, Gilbert, Marois et Poulin, qui ont œuvré lors du dernier mandat comme conseiller

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. **Suivi des résolutions et/ou des dossiers**

5.1 **Dossier Hydro Québec**

La cause entamée vers la fin de l'année 2005, devait être entendue les 28 et 29 octobre 2009 à la Cour du Québec – Sherbrooke.

Le 27 octobre, Me Andréanne Gobeil, procureur désigné par la Mutuelle des municipalités du Québec pour la municipalité à communiqué pour aviser que Hydro Québec se désistait envers la municipalité. La municipalité n'a donc aucune part de responsabilité.

Le dossier est terminé. L'entrepreneur concerné dans cette cause aurait pris arrangement avec Hydro Québec.

5.2 **Rétrocaveuse : réparation des freins et achat des pneus**

Suite à la résolution 2009-285, les coûts estimés étaient de 861,24 \$ incluant les taxes. Lors des travaux, il s'est avéré que les freins étaient plus endommagés que prévu.

2009-325

Entériner les réparations réelles des freins pour la rétrocaveuse

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu d'entériner les dépenses de réparations pour les freins de la rétrocaveuse au montant de 2 124 \$ incluant les taxes.

Ces travaux ont été faits par la compagnie Centre Agricole Expert inc. (Lingwick).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Pneus - Rétrocaveuse

Selon la résolution 2009-319, les meilleurs prix obtenus sont ceux de Pneus Robert Bernard :

2 Tubes et 2 pneus Michelin : 2 191,58 \$ incluant les taxes

5.3 Camion citerne 2003 : travaux et achat des pneus

Suite à l'entente entre la compagnie Héloc et la municipalité tel que cité dans la résolution 2009-302, la compagnie a effectué les travaux de remplacement pour le différentiel, ajouter 2 ressorts (lames en avant) et nettoyer et ajuster les freins et ce gratuitement..

2009-326

Entériner les travaux supplémentaires – camion citerne

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu d'entériner les travaux supplémentaires, soient :

. modification rack de pompe à eau;

. installation d'une rallonge;

. fabrication de son support;

effectués par Héloc pour le camion citerne aux coûts de 502,29 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Pneus - camion citerne :

Selon la résolution 2009-320, les meilleurs prix obtenus concernant l'achat des pneus pour le camion citerne ont été fournis par la compagnie Pneus Robert Bernard.

4 pneus Michelin : 2 374,52 \$ incluant les taxes

5.4 Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Suite à l'adoption de la résolution 2009-256, le 3 août dernier concernant un règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 le tout demandé par le gouvernement, le conseil municipal avait refusé cette adoption.

Le 3 novembre 2009, la municipalité recevait une lettre par télécopie de Madame Julie Gosselin, sous-ministre du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui informe que le gouvernement, conformément au quatrième alinéa de l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale, par son ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, a adopté le 23 octobre 2009, à la place du conseil de votre municipalité, le règlement suivant :

« Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la

fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;

2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

- a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;
- b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.
4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Selon le quatrième alinéa de l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale, ce règlement est réputé adopté par le conseil de votre municipalité.

5.4 Vérification des détecteurs de fumée

Suite à la résolution 2009-319, 7 pompiers volontaires ont effectué 120 visites sur le territoire de la municipalité le 10 octobre dernier.

5.5 Travaux d'électricien terminés : Installation luminaire ch. North Hill et sentinelle pour service incendie

Luminaire – ch. North Hill : L'électricien a fait l'installation du luminaire, vendredi le 6 novembre 2009. Hydro Québec doit venir brancher le luminaire avec son réseau.

Service incendie - Sentinelle chez M. Donald Rousseau : les travaux ont été exécutés vendredi le 6 novembre 2009.

6. Rapport des comités

Le conseiller Guillemette indique que les véhicules et les machineries sont prêts pour l'entretien des chemins d'hiver.

6.1 Contremaître de voirie

Le contremaître mentionne qu'il n'a rien de précis sauf que des travaux de nivelage seront faits lors des prochains jours.

6.2 Rapport du responsable du service incendie

Monsieur Stéphane Bouffard, directeur du service incendie informe qu'il n'y a pas eu d'intervention au cours du dernier mois et qu'une pratique a été tenue le 8 novembre dernier.

7. Rapport annuel du maire

Selon l'article 955 du Code Municipal, Madame Gagné, mairesse, fait rapport de la situation financière de la municipalité, des réalisations de l'année en cours, de la rémunération des élus, des orientations 2009 et informe que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ est disponible au bureau municipal.

Chers contribuables,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous pour vous présenter le rapport sur la situation financière du canton de Lingwick et ce, selon les dispositions de l'article 955 du Code municipal.

1. Les états financiers 2008

Selon les états financiers 2008 vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, vérificateur mandaté par la municipalité du canton de Lingwick :

REVENUS	2008	2007
Taxes + frais pour services municipaux (matières résiduelles)	509 808 \$	482 739 \$
Paiements tenant lieu de taxes	10 562 \$	10 562 \$
Transferts	463 251 \$	219 505 \$
Autres	38 360 \$	55 098 \$
Total des revenus	1 021 981 \$	767 904 \$
DÉPENSES		
Sécurité publique (entretien et immobilisation)	108 855 \$	121 088 \$
Transport (entretien et immobilisation)	586 523 \$	309 826 \$
Autres (Administration, Hygiène du milieu, Aménagement, Loisirs, intérêt)	277 893 \$	285 572 \$
Total des dépenses de fonctionnement et d'immobilisation	973 271 \$	716 486 \$
Total des dépenses d'immobilisation seulement	356 730 \$	81 705 \$
Le surplus de l'exercice	48 710 \$	51 418 \$
Le surplus accumulé au 31 décembre	136 907 \$	114 102 \$
Le fonds de roulement au 31 décembre	44 000 \$	37 100 \$
Emprunt à long terme (achat camion incendie)	63 929 \$	82 934 \$

2. L'année en cours

Au premier janvier 2009, la valeur imposable au rôle d'évaluation est passée à 57 319 400 \$. Votre taux de taxe foncière était de 0,78 \$ / 100\$ d'évaluation. Les taxes sur les services étaient les suivantes : taxe pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, taxe pour la collecte des matières recyclables et la taxe pour le service de traitement des boues de fosses septiques.

Pour l'année 2009, le conseil municipal a adopté un budget équilibré de 843 893 \$ incluant des dépenses prévues en immobilisation de 196 023 \$. Nous prévoyons terminer l'année 2009 avec un léger surplus.

Lors de la vente de la propriété de *Savane Investissement inc.* à *Financecom Investissement Verts inc.*, les droits de mutation payés à la municipalité s'élevaient à 136 700 \$; de plus, en 2009, la MRC a effectué une correction de l'évaluation foncière de cette propriété (pour les années 2007 et 2008), le paiement de cette taxe correspondait au montant de 24 900 \$. Le vérificateur comptable a affecté ce montant dû au niveau du surplus de l'exercice financier de l'année 2008, ce qui porte le total du surplus de cet exercice à 48 710 \$.

Afin de terminer la mise à niveau de la route 257, le coût total des travaux réalisés cette année s'élève à 175 600 \$; d'ici le 31 décembre 2009, les sommes suivantes nous auront été versées soit: 50 000\$ du programme PARRM de la députée de Mégantic-Compton et du MTQ et 104 788 \$ du programme de remboursement de la taxe d'accises, suite à la reddition finale des comptes. En 2010, nous recevrons le paiement final des sommes promises pour effectuer ces travaux. Ce montant s'élève à 13 000\$ et il fait partie du programme PARRM.

La municipalité a déboursé un montant de 54 494 \$ pour le redressement, l'élargissement et l'abaissement de la côte du chemin North Hill. Nous avons acheté une sableuse au coût de 16 829,83 \$ et une grappe-peigne au montant de 4 740,75 \$ incluant les taxes et l'installation. Nous avons aussi effectué des réparations majeures à la niveleuse et à la rétrocaveuse pour un montant d'environ 10 000 \$.

Des améliorations ont été faites au Centre communautaire, soit: l'achat et l'installation des gouttières, l'installation de drains pour les gouttières et la réparation de la chaussée, l'achat et l'installation d'un chauffe-eau et d'un appareil de climatisation pour un montant de 10 533 \$

Nous avons versé 2 500 \$ dans le fonds de roulement ce qui porte la somme à 46 500 \$

La municipalité a reçu de la MRC du Haut-St-François la conformité des règlements d'urbanisme suite à leur refonte et adoption, soit le règlement du plan d'urbanisme, le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement sur les permis et certificats visant l'ensemble du territoire de la municipalité.

Dans le cadre du *programme Volet II*, nous avons terminé les aménagements de l'arboretum sur le terrain de la municipalité près du pont couvert. Avec l'aide d'une subvention de 1000 \$ de programme Support à l'action bénévole de la députée, nous avons installé un lampadaire avec boîte électrique près du pont couvert.

Contrats de 25 000 \$ et plus depuis le 1^{er} janvier 2009 :

Nom	Description	Total
<i>Excavations Gagnon et Frères Inc.</i>	Route 257; niveleuse, compacteur	14 427,70 \$
	Route 257; gravier et transport	141 754,15 \$
<i>Héloc</i>	Achat du camion-citerne	99 939,52 \$
	Lumières d'urgences	6 953,10 \$
<i>Les Bétons L. Barolet inc.</i>	Chemin North Hill – 1 ^{ère} phase; gravier, location pelle mécanique et compacteur	21 189,84 \$
	Chemin North Hill – 2 ^e phase; gravier et location pelle mécanique	17 918,64 \$
	Route 257; gravier, location pelle mécanique	9 571,80 \$
	Gravier pour routes municipales	
	Centre communautaire; installation de drains	2 227,16 \$ 3 085,38 \$
<i>M.R.C. Haut-Saint-François</i>	Quote-part, téléphonie IP, fibre optique, collecte sélective, site enfouissement et redevances, fosse septique : utilisateur-payeur, règlements d'urbanisme, autres	75 476,40 \$

Nom	Description	Total
<i>Ministre des Finances</i>	Service Sûreté du Québec Registre des propriétaires/exploitants	77 786 \$ 127 \$
<i>Pavages St-François</i>	Route 257; réparation asphalte Centre communautaire; réparation asphalte du stationnement	59 793,06 \$ 2 257,50 \$
<i>Services Sanitaires Denis Fortier inc.</i>	Collecte sélective, collecte des ordures et location des conteneurs	26 421,72 \$

À noter que les montants cités plus haut incluent les taxes.

Le programme triennal d'immobilisation adopté en décembre 2008 prévoyait des investissements de 206 023 \$ en 2009, de 99 000 \$ en 2010, et de 103 500 \$ en 2011.

3. La rémunération des élus

Élus	Rémunération	Allocation dépense
maire	3 787,88 \$	1 893,92 \$
Conseillers (4) et poste no 2 vacant	1 265,84 \$	632,92 \$
Conseiller : président du comité de voirie	2 694,68 \$	1 347,32 \$

Les membres du conseil reçoivent une rémunération de 20 \$ et une allocation de dépenses de 10 \$ pour leur présence à chacun des ateliers de travail du conseil municipal. Au cours de l'année 2009, nous avons tenu 13 ateliers de travail, 12 réunions régulières plus 6 rencontres cédulées uniquement pour des réunions spéciales.

4. Les orientations 2010

- Obtenir l'aide financière du Pacte rural afin de procéder à l'achat de terrains zonés blanc pour les revendre à des fins de construction domiciliaire;
- Travailler avec les organismes de la MRC pour rendre accessible Internet haute vitesse sur tout le territoire;
- Avec l'aide de subventions de la taxe d'accises, poursuivre les travaux d'amélioration du profil de la 2^{ième} côte du chemin North Hill et continuer le rechargement de ce chemin;
- Maintenir en bon état les routes, les équipements et les bâtiments de la municipalité;
- Prévoir des sommes d'argent pour poursuivre la formation des pompiers volontaires et réaliser les actions projetées dans notre plan de mise en œuvre en sécurité incendie;
- Encourager l'implication et participation des citoyens dans les différentes activités de loisirs;
- Poursuivre l'accueil pour les nouveaux arrivants, la remise des bourses aux finissants et la politique de revitalisation favorisant l'accès à une nouvelle résidence et/ou la rénovation des résidences existantes;

- Un nouveau rôle d'évaluation triennal a été déposé par la MRC du Haut-St-François, ce qui implique de nouvelles valeurs imposables pour tous les immeubles situés sur le territoire.
- Renégocier et signer les contrats des collectes des matières résiduelles.
- Financer nos dépenses courantes à même nos revenus;

Les membres du conseil travailleront bientôt à l'élaboration du budget pour l'année 2010 et détermineront alors plus précisément les orientations de la municipalité pour l'année qui vient. Pour l'année 2010, votre taux de taxe foncière sera calculé en fonction du nouveau rôle d'évaluation déposé par la MRC.

5. En conclusion

J'aimerais remercier les conseillers qui ont complété leur mandat, Gaston Cloutier, Serge Gilbert, Jean Guy Marois, André Poulin et souhaiter un bon mandat aux nouveaux membres du conseil municipal. Nous vous assurons, chers citoyennes et citoyens, que le but premier de votre conseil municipal est de continuer d'offrir à la population des services de qualité au meilleur coût possible.

Céline Gagné, mairesse

2009-327

7.1 Résolution concernant la distribution du rapport

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu que le texte du rapport annuel du maire sera distribué à chaque adresse de la municipalité par l'entremise du Journal Le Reflet, édition de novembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (réf. : Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 357 et 358)

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux membres du conseil lors de l'atelier, un formulaire pour la déclaration de leurs intérêts pécuniaires. Le formulaire complété devra être remis à la prochaine session régulière du conseil.

8. Nomination du maire suppléant : novembre et décembre 2009, janvier et février 2010

2009-328

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Ward et résolu que Monsieur Marcel Guillemette soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2009, ainsi que pour les mois de janvier et février 2010 en remplacement de M. Jean-Guy Marois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Formation des comités pour la fin de l'année 2009 et l'année 2010

2009-329

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Poirier et résolu que les membres du conseil acceptent la liste des comités consultatifs présentée par la mairesse.

FORMATION DES COMITÉS POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2009 ET L'ANNÉE 2010

La mairesse, après consultation, attribue un minimum de deux comités à chaque conseiller.

	Possibilités de regroupement des tâches	Nom des conseillers intéressés par ces comités
1	BÂTIMENTS MUNICIPAUX*	Lynda Lancaster

		Guy Lapointe
2	CCU : Comité Consultatif Urbanisme CCD : Comité Consultatif Développement	Lynda Lancaster
3	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PACTE RURAL (municipalité) TOURISME, CULTURE PROTECTION DU PATRIMOINE POLITIQUE FAMILIALE	Guy Lapointe Caroline Poirier Lynda Lancaster
4	LOISIRS et LOISIRS M.R.C. ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS* BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :	Caroline Poirier Guy Lapointe
5	SÉCURITÉ SÉCURITÉ CIVILE, SÉCURITÉ INCENDIE, pompiers volontaires, équipements AMBULANCE	Frédéric Ward Jacques Rousseau
6	VOIRIE président VOIRIE	Marcel Guillemette Jacques Rousseau
7	ÉQUIPEMENTS MÉCANISÉS Camions, fardier, rétro-caveuse, niveleuse, charrues... etc	Marcel Guillemette Frédéric Ward
8	Comité internet haute-vitesse (MRC)	Guy Lapointe
9	ENVIRONNEMENT COMITÉ SUR LA RÉGLEMENTATION DE L'ABATTAGE D'ARBRES (MRC) COMITÉ DES FOSSES SEPTIQUES (MRC)	Lynda Lancaster
10	Remplaçant : Conseil des maires	Maire suppléant
11	COMITÉ TRANSPORT COLLECTIF (MRC) COMITÉ PACTE RURAL (MRC)	maire

Note : LES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS comprennent les installations à la plage municipale, au Belvédère, au pont couvert (sauf le pont), au Parc-en-ciel, la patinoire, le kiosque ainsi que la cabane de la patinoire et les remises pour la souffleuse, le tracteur à gazon, la débroussailleuse etc.

La souffleuse, la débroussailleuse, le tracteur à gazon font partie du matériel nécessaire à l'entretien des équipements récréatifs.

LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX comprennent le garage, la caserne, le hangar à sel et l'édifice municipal.

8.1 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES Représentant municipal : Transport adapté

2009-330

Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que Monsieur Jean-Guy Marois, soit nommé représentant de la municipalité du Canton de Lingwick auprès du

conseil d'administration du Transport du Bonheur. Ses frais de déplacement seront remboursés après autorisation du conseil et selon le tarif établi par le règlement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- 2009-331**
- 9. Rencontre avec les procureurs de la municipalité**
Il est proposé par la conseillère Lancaster, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu de tenir une rencontre annuelle d'information avec Me Veilleux, le 23 novembre 2009 à Lingwick. Cette rencontre s'inscrit dans le Service de première ligne avec la firme Monty Coulombe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Avis de motion

- Avis de motion
2009-332**
- 12.1 Règlement de taxation – Année 2010 et date de l'adoption du budget 2010**
Avis de motion est donné par la conseillère Poirier, avec demande de dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil un règlement sera déposé, concernant le règlement de taxation pour l'année 2010. Une assemblée spéciale sur l'adoption du budget 2010 aura lieu le 21 décembre 2009 à 19 h. Au cours de cette séance, il sera présenté pour adoption, le règlement de taxation pour l'année 2010.

- Avis de motion
2009-333**
- 12.2 Rémunération des élus – Règlement 277-2009 et abrogation du règlement 262-2008**
Avis de motion et présentation du projet - Règlement concernant la rémunération des élus
Le conseiller Ward, donne avis de motion et propose qu'à une prochaine session du conseil, le règlement # 277-2009 concernant la rémunération des élus et l'abrogation du règlement 262-2008, soit présenté pour adoption avec dispense de lecture le tout conformément à la loi. Les membres du conseil ont tous reçus une copie du projet lors de l'atelier du 4 novembre 2009.
Le projet de règlement # 277-2009 est déposé lors de la session du conseil.

PROJET DE RÈGLEMENT :

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-ST-FRANÇOIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2009
RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS ET ABROGATION DU RÈGLEMENT 262-2008

ATTENDU QUE le règlement 262-2008 a été adopté le 4 février 2008;

ATTENDU QUE le règlement 262-2008 sera abrogé par ce règlement;

ATTENDU QU'un avis public a été donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en date du 12 novembre 2009, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la session où le règlement doit être adopté, laquelle session ne doit pas être avant le vingt-et-unième jour après la publication de cet avis

public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de règlement prévoit pour le Maire et les Conseillers (Loi sur le Traitement des élus municipaux – Article 9);

ATTENDU QUE toute contravention à ces dispositions entraîne la nullité du règlement (Loi sur le Traitement des élus municipaux – Article 10)

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par la conseillère Poirier, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, lors de la session régulière du conseil tenue le 9 novembre 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le(la) conseiller(ère) _____, appuyé par le(la) conseiller(ère) _____ et résolu que le présent règlement soit adopté:

ARTICLE 1

Le règlement 262-2008 est abrogé par ce règlement.

ARTICLE 2

Le but de ce règlement est de décréter une somme payable au maire et aux conseillers à titre de rémunération et d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction et ce, supérieure au minimum prévu à la loi sur le traitement des élus municipaux en respectant les normes de la Loi sur le Traitement des élus municipaux;

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010 en vertu de l'article 2, alinéa 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

ARTICLE 4

La rémunération annuelle actuelle, du maire est de 3 787,86 \$, le conseiller qui préside le comité de voirie est de 2 694,66 \$, le co-président de voirie 2 187,73 \$ et chacun des 4 autres conseillers, la somme de 1 265,85 \$ le tout basé sur l'année 2009;

ARTICLE 5

L'allocation annuelle actuelle d'une partie des dépenses reliées aux fonctions de Maire est 1 893,94 \$, le conseiller qui préside le comité de voirie est de 1 347,34 \$, le co-président de voirie 1 093,87 \$ et de chacun des 4 conseillers est de 632,92 \$ le tout basé sur l'année 2009;

ARTICLE 6

Il est décrété par le présent règlement qu'il sera versé au maire à titre de rémunération, une somme de 3 788 \$ et à titre d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction, une somme de 1 894 \$ égale à la moitié du montant de la rémunération et ce annuellement;

ARTICLE 7

Le comité de voirie sera formé des deux conseillers porteurs du dossier voirie, du chef d'équipe en voirie, du maire et du directeur général. Le président du comité sera le conseiller premier responsable de la voirie. Le vice-président sera le deuxième conseiller responsable de la voirie.

Il est décrété par le présent règlement qu'il sera versé au président du comité de voirie à titre de rémunération, une somme de 2 695 \$ et à titre d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction, une somme de 1 347,50 \$ égale à la moitié du montant de la rémunération et ce annuellement;

Il est décrété par le présent règlement qu'il sera versé au vice-président du comité de voirie à titre de rémunération, une somme de 1 600 \$ et à titre d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction, une somme de 800 \$ égale à la moitié du montant de la rémunération et ce annuellement;

ARTICLE 8

Il est décrété par le présent règlement qu'il sera versé à chacun des 4 autres conseillers à titre de rémunération, une somme de 1 266 \$ et à titre d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction, une somme de 633 \$ égale à la moitié du montant de la rémunération et ce annuellement;

ARTICLE 9

Une rémunération de 30 \$ et une allocation de 15 \$ seront attribuées à chaque membre du conseil pour sa présence à un atelier de travail ou séance spéciale, à la condition que tous les membres du conseil municipal soient convoqués à cet atelier. Pour avoir droit à cette rémunération, le membre du conseil devra avoir assisté à l'atelier de travail de façon continue.

Une rémunération de 30 \$ et une allocation de 15 \$ seront attribuées à chaque membre du conseil pour sa présence à une séance régulière du conseil municipal. Pour avoir droit à cette rémunération, le membre du conseil devra avoir assisté à la réunion de façon continue.

Une rémunération de 30 \$ plus les frais de déplacement seront attribués pour la participation à une réunion d'un comité formé par la MRC et auquel l' élu aurait été mandaté par son conseil municipal pour faire partie de ce comité; cette réunion du comité doit avoir été convoqué par la MRC;

Il n'y aura aucune rémunération pour les représentations de l' élu si ce dernier reçoit déjà une rémunération de l' organisme para-municipal (conseil des maires MRC, CA de la MRC et autres etc.)

ARTICLE 10

Il est décrété par le présent règlement que lorsque la durée de remplacement du Maire par le pro-maire aura dépassé cinq (5) jours ouvrables, la municipalité versera à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du Maire pendant ladite période;

ARTICLE 11

Une compensation pour la perte de revenus au montant de soixante dollars (**60 \$**) pour une journée complète et trente dollars (**30 \$**) pour une demi-journée ou pour une soirée est versée aux membres du Conseil dans les cas suivants :

- Situation d'urgence ou pour assurer la sécurité des biens et des personnes un élu devrait remplir une tâche qu'aucun employé de la municipalité ne pourrait remplir et à la condition qu'il y ait été expressément autorisé par le maire ou par son remplaçant;
- L'état d'urgence déclaré en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) ou un événement pour lequel est mis en oeuvre un programme d'assistance financière conformément à l'article 109 de cette loi.

et lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- le paiement de chaque compensation fait l'objet d'une décision du conseil sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 12

Les rémunérations mentionnées aux articles 6, 7, et 8 de ce règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur. L'indexation consiste dans l'augmentation des montants applicables pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada, jusqu'à concurrence de 6%;

ARTICLE 13

Les rémunérations établies aux articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de ce règlement seront payées à raison de 12 versements par année, c'est-à-dire lors de chaque réunion régulière pour le mois précédent. Le Conseil pourra au besoin modifier ce mode de paiement par voie de résolution à cet effet.

ARTICLE 14

En plus de la rémunération établie aux articles 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 le Conseil municipal est par la présente autorisé à rembourser tout membre du conseil pour les dépenses reliées à la fonction selon les taux stipulés par le règlement de taxation en vigueur et autorisées par résolution et sur présentation de pièces justificatives;

Les frais de transport à l'intérieur de la municipalité sont inclus dans l'allocation versée pour les dépenses inhérentes à sa fonction.

Dans le cas de déplacements exceptionnels occasionnés par une tâche inhabituelle exécutée à l'intérieur de la municipalité, le conseil devra approuver par résolution le paiement de frais de déplacements.

ARTICLE 15

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2013 et/ou s'il est amendé ou abrogé avant cette date.

Céline Gagné, mairesse

Monique Polard, directrice
générale et secrétaire
trésorière.

Avis de motion:	9 novembre 2009
Adoption du projet :	9 novembre 2009
Résolution :	2009-333
Avis public le :	12 novembre 2009
Adoption du règlement :	_____
Résolution :	_____
Publication :	_____

2009-334 **13. Avis de rappel - Arrérages des taxes foncières et autres comptes**
Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu que le conseil du canton de Lingwick transmettre un avis de rappel aux contribuables ayant des sommes dues supérieures à 25 \$ envers la municipalité.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2009-335 **14. Services juridiques - Abonnement annuel 2010 : service de base**
Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Ward et résolu d'adhérer à l'abonnement annuel du Service de première ligne couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 pour les services du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. à titre d'avocats de la municipalité selon les termes de la lettre du 14 août 2009 et ce au montant de 500 \$ sans les taxes, soit pour un total de 564,38 \$ avec les taxes.
Le Service de première ligne consiste en un contrat annuel de consultations générales relativement aux opérations courantes de la municipalité et qui inclut :
. Consultations verbales au maire, à la direction générale et au service d'urbanisme;
. Examen des procès-verbaux des assemblées du conseil, à l'exception des règlements, afin de vérifier le respect de la loi;
. Rencontre annuelle avec les membres du conseil en séance de travail;
Disponibilité pour fins de consultation auprès du président des élections le jour d'un scrutin électoral, général ou partiel.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. MMQ - Recommandations – Demande de délai supplémentaire

Attendu que La Mutuelle des municipalités du Québec a procédé à la visite des bâtiments et lieux appartenant à la municipalité le 8 avril 2009;

Attendu que la municipalité a reçu en date du 14 septembre 2009 une liste de recommandations devant être mises en application dans un délai de 90 jours;

Attendu que depuis cette visite la municipalité est déjà intervenue pour la réparation ou l'application de points visés par les recommandations demandées par la MMQ;

Attendu que des changements ont eu lieu à la suite des élections municipales 2009 et que plusieurs nouveaux conseillers sont entrés en fonction depuis le 9 novembre 2009;

2009-336 Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu de demander un délai additionnel jusqu'au 31 mai 2010 pour terminer l'application des recommandations car la saison hivernale peut empêcher la

réalisation immédiate de certaines demandes et que la liste des modifications déjà effectuées sera transmise avec la dite résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. Postes Canada : adresse unique : – secteur de Scotstown / Lingwick – JOB 2Z0

Attendu que le courrier de quelques propriétés de la municipalité du Canton de Lingwick est distribué par le bureau de poste de Scotstown;

Attendu la majorité du courrier est distribué par le bureau de poste de Weedon;

Attendu que les résidents recevant le courrier par le bureau de poste de Scotstown, ont l'obligation d'inscrire leur adresse en fonction du bureau de poste responsable de la livraison du courrier;

Attendu que l'inscription de ces adresses par bureau de poste implique plusieurs inconvénients aux contribuables de la municipalité du canton de Lingwick;

Attendu que ces contribuables sont situés géographiquement sur le territoire de la municipalité du Canton de Lingwick;

POUR CES MOTIFS

2009-337

Il est proposé par la conseillère Lancaster, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu qu'une demande soit transmise à Postes Canada afin que le courrier distribué par le bureau de poste de Scotstown aux contribuables de la municipalité du Canton de Lingwick soit traité par le bureau de poste de Weedon afin que ces propriétaires aient leurs adresses de Lingwick ainsi que le même code postal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. Entériner la participation de la directrice générale à une rencontre à la MRC le 5/11/2009

2009-338

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par la conseillère Poirier et résolu d'entériner les frais de déplacement reliés à la participation de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour un après-midi de formation tenu le 5 novembre dernier à la M.R.C. du Haut-Saint-François dans le cadre d'une rencontre concernant le bilan sur les élections municipales et divers points

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. Période de questions

Un citoyen adresse ses remerciements au nouveau conseil et les nombreuses heures de bénévolat qu'il s'apprête à réaliser au cours de leur mandat.

Un citoyen explique aux membres du conseil qu'il y a une certaine confusion pour les usagers de la route par les panneaux de signalisation indiquant Gould alors que nous sommes sur le territoire du Canton de Lingwick. Madame la mairesse retient la demande et indique que ce point sera discuter par le conseil.

19. Pause santé de 20 h à 20 h 16

20. Période des fêtes

20.1 Noël souligné avec les employés municipaux, pompiers et membres du CCU

2009-339 Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu que la municipalité souligne Noël avec les employés, les pompiers et les membres du CCU par la tenue d'un 5 à 7, le mardi 22 décembre 2009. Une somme de 350 \$ est fixée pour la préparation et la tenue de cet événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2009-340 **20.2 Fermeture du bureau – Période des fêtes 2009-2010**
Il est proposé par la conseillère Lancaster, appuyé par la conseillère Poirier et résolu que le bureau municipal sera fermé à la fin de la journée de travail le mardi, 22 décembre 2009 pour être ouvert le mercredi 6 janvier 2010.

. Notre réglementation municipale remet au deuxième lundi de janvier la session régulière du conseil municipal, soit le 11 janvier 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.3 Vœux des fêtes

2009-341 **20.3.1 Le Reflet**
Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Guillemette, et résolu que la Municipalité fasse paraître des vœux pour le temps des fêtes dans le journal Le Reflet de Lingwick pour la somme de 55 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2009-342 **20.3.2 Journal Haut-St-François**
Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Poirier, et résolu que la Municipalité fasse paraître des vœux pour le temps des fêtes dans le journal Le Haut St-Francois pour un espace de ¼ de page, aux coûts de 190,45 \$ sans les taxes et défrayé à même le solde restant d'espace déjà payé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. Chemin des Cantons – Solde de la cotisation 2009

Attendu l'adoption de la résolution 2007-090 le 5 mars 2007 visant l'engagement de la municipalité à verser, la somme de 300 \$ par année, pendant 5 ans au CLD du Haut-Saint-François afin de remettre cette somme à Tourisme Cantons-de-l'Est pour sa participation du Chemin des Cantons;

Attendu que la somme complémentaire pour totaliser un montant de 600 \$ annuellement devait être recueillie auprès de la Ville de Scotstown pour un montant de 50 \$ et le solde auprès des organismes et commerçants de la localité;

Attendu que depuis 2007 la somme de 250 \$ était payée par la Caisse populaire des Hauts-Boisés, comptoir de Ste-Marguerite de Lingwick, sauf pour l'année 2009;

2009-343 Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Poirier, et résolu que le Canton de Lingwick accepte de payer le solde de la cotisation 2009 pour un montant de 250 \$.

Cette somme sera pris dans le poste budgétaire : 02-629-00-900.

La municipalité et la caisse populaire de Lingwick souhaitent que les organismes et les commerçants qui bénéficient du Chemin des Cantons leurs accordent une visibilité publicitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Représentant municipal : Chemin des Cantons

2009-344

Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que Monsieur Marcel Langlois, soit nommé représentant de la municipalité du Canton de Lingwick auprès du conseil d'administration du Chemin des Cantons. Ses frais de déplacement seront remboursés après autorisation du conseil et selon le tarif établi par le règlement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2009-345

21. Place aux jeunes

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par la conseillère Poirier, et résolu que la municipalité du Canton de Lingwick remette la somme de 50 \$ à titre d'aide financière à l'organisme Place aux jeunes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22. Début de l'horaire des employés pour la saison d'hiver

Madame la mairesse explique le temps de travail des employés de voirie pour la saison hivernale visant la période approximative du 1^{er} novembre au 14 avril de chaque année :

Sylvio Bourque : 30 heures / semaine

Richard Gosselin : 40 heures / semaine

2009-346

23. Entretien des chemins d'hiver – engagement temporaire

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Guillemette, et résolu d'autoriser l'engagement de Messieurs Dany Boulanger et Francis Gagnon à titre d'employés temporaires lors de situation d'urgence pour effectuer du remplacement selon leur disponibilité au tarif horaire de 18 \$. En cas de situation d'urgence, la mairesse, la directrice générale ou l'inspecteur de voirie et chef d'équipe communiquera avec l'un ou l'autre .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24. Règlement 274-2009

Règlement modifiant l'article 7 du règlement 270-2008 concernant la modification des montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière, sablière visant la constitution d'un fonds local (Droits sur les gravières et sablières)

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT-ST-FRANÇOIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2009

ATTENDU l'adoption du règlement 270-2008 le 6 octobre 2008 visant l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU qu'il y a eu publication des tarifs 2010 à la Gazette officielle du Québec par le gouvernement concernant les droits imposés aux exploitants de carrières et de sablières ;

Attendu que pour l'exercice financier municipal de 2010, les montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière, publiés à la Gazette officielle du Québec du 20 juin 2009 et corrigés dans la Gazette officielle du 8 août 2009 sont applicables dès le 1^{er} janvier 2010;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er octobre 2009 par le conseiller Poulin.

2009-347

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guillemette,
APPUYÉ PAR le conseiller Rousseau,
ET RÉSOLU :**

Que le présent règlement portant le no 274-2009 modifiant l'article 7 du règlement 270-2008 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qui suit:

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

2. MONTANT DU DROIT PAYABLE PAR TONNE MÉTRIQUE

Pour l'exercice financier municipal 2010, le droit payable est de 0,51 \$ par tonne métrique pour toute substance assujettie.

Pour tout exercice subséquent, le droit payable par tonne métrique est le résultat que l'on obtient en indexant à la hausse le montant applicable pour l'exercice précédent. Le pourcentage correspond au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada. Conformément à l'article 78.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, ce pourcentage ainsi que le montant applicable sont publiés annuellement à la *Gazette officielle du Québec* avant le début de l'exercice visé.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À Lingwick, le 9 novembre 2009

Céline Gagné,
Mairesse

Monique Polard,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : le 1er octobre 2009
Adoption : le 9 novembre 2009
Résolution : 2009-347
Publication : le 12 novembre 2009

25. Formation par Internet – Steven Whalen

Attendu l'adoption de la résolution 2008-329 par les membres du conseil le 6 octobre 2008;

Attendu que la révision générale et l'examen final ont eu lieu au cours des dernières semaines, mais que M. Whalen n'a pu y assister;

Attendu que M. Whalen demande un délai de quelques semaines dans le but de finaliser sa formation;

Attendu que la compagnie offrant la formation Educ Expert explique que des frais supplémentaires doivent être acceptés par la municipalité, soit :

. Frais de personne ressource pour la révision : 3 heures X 45 \$/heure = 135 \$;

. Frais de surveillant pour l'examen : 3 heures X 18 \$ = 54 \$;

. Frais d'envoi de l'examen (Purolator) : ± 30 \$;

Total : 219 \$ sans les taxes;

2009-348

Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par le conseiller Rousseau, et résolu d'autoriser le prolongement de cette formation à M. Steven Whalen.

M. Whalen devra signer la lettre à l'effet qu'il s'engage à suivre la formation complète pour la date limite du 31 mars 2010. Une fois la formation terminée, un rendez-vous sera pris auprès de la compagnie responsable pour tenir la révision générale et l'examen.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26. Adoption des comptes pour la suite du mois d'octobre 2009 et comptes courants

Liste des chèques émis au cours du mois d'octobre

11855	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 3-10-2009	200,00 \$
11856	Fondation Louis-St-Laurent	Oktoberfest - Résolution 2009-307	100,00 \$
11857	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell : bureau - télécopieur : 92,11 \$ Garage municipal : 96,93 \$	189,04 \$
11858	Infotech	50 % papeterie annuelle	400,00 \$
11859	Me Claire Bouffard – EN FIDUCIE	Achat parcelles de terrains - Ch. North Hill	362,50 \$
11860	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 10-10-2009	200,00 \$
11861	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec - Éclairage public	183,27 \$
11862	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec Parc- OTJ : 105,10 \$ Centre communautaire : 334,08 \$	439,18 \$
11863	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 17-10-2009	200,00 \$
11864	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 24-10-2009	200,00 \$
11865	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Telus : site web	11,23 \$
11866	Entreprises Carrier et Fils	Remplacement du chèque 11707 – 3 août 2009 1er chèque jamais reçu par le fournisseur	1 185,19 \$
11867	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell Mobilité : location téléavertisseurs	102,82 \$
11868	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 31-10-2009	200,00 \$
11869	Bourque Michel	Serv. Inc. : vérification	14,93 \$
11870	Bourque Sylvio	Serv. Inc. : 2 vérifications	29,85 \$
11871	Ward Frédérick	Serv. Inc. : vérification	14,93 \$
11872	Cliche Monique	Personnel électoral : Commission révision	90,56 \$
11873	Langlois Marcel	Personnel électoral : Commission révision	97,03 \$
11874	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Remises employeur : octobre 2009	3 983,53 \$
Remboursement de prêt à terme			
15/10/2009		Remboursement automatique Camion autopompe - Année 2005	1 941,83 \$
Dépôt direct - Employés permanents			
	Salaire : du 01/10/09 au 31/10/09	Dépôt direct	8 519,17 \$

Liste des chèques émis 9 novembre 2009

11875	Cloutier Gaston	Rémunération élus jusqu'au 1er novembre	178,16 \$
11876	Gilbert Serge	Rémunération élus jusqu'au 1er novembre	148,31 \$
11877	Marois Jean-Guy	Rémunération élus jusqu'au 1er novembre	178,16 \$
11878	Poulin André	Rémunération élus jusqu'au 1er novembre	178,16 \$
11879	Bolduc Lisette	Rémunération personnel électoral	703,58 \$
11880	Polard Monique	Rémunération personnel électoral – Prés. Élection	821,93 \$
11881	Rousseau Hélène	Rémunération personnel électoral – Scrutateur et table de vérification	298,55 \$
11882	Rousseau Mathieu	Rémunération personnel électoral - Primo et table de vérification	229,88 \$
11883	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec : garage : 273,69 \$ Éclairage public : 189,01 \$	462,70 \$
11884	Chauffage Robert Verret	Voirie : diesel	2 161,56 \$
11885	Marché Bernadin	Bureau : Biscuits, lait, crème, timbres : 421,85 \$ Garage : peinture, batteries, truelle : 43,74 \$ Pelouse et entretien : essence, huile : 39,98 \$	505,57 \$
11886	Pétroles Sherbrooke	Centre com. : contrat plan annuel : 374,64 \$ Centre com. : huile à chauffage : 1 546,39 Centre com. : réparation : 54,18 \$ Garage : huile à chauffage : 351,87 \$	2 327,08 \$
11887	Pièces d'autos L. Veilleux	Voirie : manche de masse pour pneus	52,56 \$
11888	M.R.C. Haut-St- François	Fibre optique : 2e versement : 234,57 \$ Septembre : site enfouissement et redevances. : 1 118,93 \$	1 353,50 \$
11889	Le Centre du Camion (Amiante) inc.	Camion 92 : cylindre et interrupteur : 69,03 \$ Camion 97 : essuie-glace : 15,85 \$	84,88 \$
11890	Bouffard Stéphane	Visite avertisseur de fumée	77,50 \$
11891	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Remboursement petite caisse : timbres, fil	36,91 \$
11892	Dubé Équipement de Bureau inc.	Caisses papier, cartables, pochettes Protectrices	292,11 \$
11893	Service d'extincteurs Sherbrooke	Vérification annuelle des extincteurs Portatifs	309,22 \$
11894	Communication Plus	Voirie : location radios	237,03 \$
11895	Bourque Sylvio	Visite avertisseur de fumée	110,00 \$
11896	Alternateurs Demarreurs Weedon	Tracteur à pelouse : batterie	62,08 \$
11897	Société Coop. Weedon	Crédit : produit pour béton, réflecteur camion	18,66 \$
11898	Labbé Benoit	Voirie : gravier : 25,96 \$ sable pour réserve : 3 181,95 \$	3 207,91 \$
11899	Les Éditions Juridiques FD	Enveloppes et mise à jour du Code Municipal	408,58 \$
11900	Les Camions Inter Estrie inc.	Camion 92 : travers de châssis	653,01 \$
11901	Me Claire Bouffard	Public. Déc. Loi sur les compétences : 585,50 \$ Acte de vente : ch. North Hill : 1 325,88 \$	1 911,38 \$
11902	Les Constructions Léo Barolet inc.	Empiler le sable et creusage fossé	

	Mc Gill	2 607,41 \$
11903	Rousseau Denis	Ch. Fontainebleau : nettoyer les fossés 201,76 \$
11904	Thetford Gaz Service	Acétylène et frais matière dangereuse 142,03 \$
11905	Garage Claude Morin	Camion 92 : réparation pneu 23,58 \$
11906	Bourque Michel	Visite avertisseur de fumée et déplacement 134,40 \$
11907	J.C. Bibeau Électrique inc.	Centre com. : batterie pour système d'alarme, fil extérieur, lumière 590,21 \$
11908	Services sanitaires Denis Fortier	Octobre : collecte récupération et déchets 2 977,96 \$
11909	Fonds de l'information foncière	Avis de mutation 15,00 \$
11910	Langlois Marcel	Personnel électoral : déplacement commis. Révision 8,20 \$
11911	Les Pneus Robert Bernard	Retro excavatrice - 2 tubes : 153,51 \$ 427,57 \$ Camion 97 : carcasses et pneus : 274,06 \$
11912	Pièces d'Auto Angus	Voirie : pièces, lumières, rondelles, tourne. 328,60 \$
11913	Ward Frédérick	Visite avertisseur de fumée 72,50 \$
11914	Michelin Amérique du Nord	Pneus camion citerne et retrocaveuse 4 412,59 \$
11915	Sel Warwick	2 livraisons de sel en vrac 8 187,79 \$
11916	Le Groupe J.S.V. inc.	Lames de charrues et sabots 817,22 \$
11917	Traction Mégantic	Réflecteur pour boîte, boyaux, miroir 233,90 \$
11918	Rousseau Jacques	Visite avertisseur de fumée et déplacement 65,00 \$
11919	Corriveau Martin	Visite avertisseur de fumée et déplacement 118,80 \$
11920	Hewitt Équipement Ltée	Retroexcavatrice : raccord et roulement de Billes 302,35 \$
11921	Mécano Pro-diesel	Camion 92 : changer "gasket" de tête, réparer réservoir 2 107,46 \$
11922	Marois, Jean-Guy	Déplacements 108,00 \$
11923	Polard Monique	3 déplacements à la MRC 69,20 \$
11924	Fournier, Guy	Insp. Bât. : Déplacements 162,20 \$
11925	M.R.C. du Granit	Permis de construction et cartons 150,00 \$
11926	Atelier R.N. SENC	Réparation peigne 2 333,75 \$
11927	Gaillard Benoit	Visite avertisseur de fumée et déplacement 50,30 \$
11928	Ressort Robert	Camion 97 : réparation lame 573,73 \$
11929	Centre agricole Expert inc.	Camion 92 et 97 : accouplement : 690,80 \$ 2 814,80 \$ Retrocaveuse : réparation freins : 2 124 \$
11930	Gosselin Richard	Voirie : déplacements 85,20 \$
11931	Alsco Corp.	Buanderie 120,48 \$
11932	Montembeault Mikael	Journalier – Déplacements 84,00 \$
11933	Monty Coulombe S.E.N.C.	Service du 1er juin au 31 décembre 2009 253,97 \$
	TOTAL:	66 253,99 \$

2009-349

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu que les comptes sur la liste présentée soient acceptés et en autorise leur paiement pour un montant total de 66 253,99 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit # 2009-11-09-01

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au total de 66 253,99 \$.

27. <u>Engagement des dépenses pour le mois de novembre 2009</u>		
#POSTE	Description	Montant
Conseil municipal		
02-110-00-329	Lait, café, jus, biscuits	15,00
Gestion financière et administrative		
02-130-00-321	Frais de poste	125,00
02-130-00-670	Papeterie (cartables pour Réforme cadastrale, caisse papier 8 ½ x 14, etc)	150,00
Voirie		
02-330-92-525	2 lumières blanches – camion 92	80,00
02-330-97-525	2 lumières pour sableuse – camion 97	80,00
Aménagement, urbanisme et zonage		
02-610-00-310	Frais de déplacement insp. en bâtiment	100,00
ENGAGEMENT DE DÉPENSES DE NOVEMBRE 2009 :		550,00 \$

2009-350

Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que le conseil accepte la liste d'engagement de dépenses pour le mois de novembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Engagement des dépenses pour le mois de novembre 2009

Certificat de crédit # 2009-11-09-02

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour ces dépenses au montant total de 550 \$.

28. Entretien de la patinoire

Attendu que suite à l'annonce d'offre d'emploi paru dans la dernière édition du journal Le Reflet, à reçu le nom de 2 personnes avant la date limite et le nom d'une personne après la date limite, toutes intéressées au travail d'entretien de la patinoire;

2009-351

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Rousseau, et résolu que M. Mickael Montembeault soit engagé à titre de responsable pour l'entretien de la patinoire. Le salaire total est de 275 \$ par semaine plus le 4% versé hebdomadairement, soit un montant total de 286 \$.

M. Montembeault débutera le travail de fabrication de glace vers le 21 décembre 2009 pour une période d'essai jusqu'au 9 janvier 2010. Si celui-ci satisfait les exigences le contrat se poursuivra pour se terminer après la semaine de relâche des écoles au mois de mars 2010 ou avant, selon la température.

Il est également adopté que la municipalité retienne les services de M. Réjean Morin dans le but d'aider aux premiers travaux et former M. Motembeault au début de la saison pour un maximum de 10 heures au tarif horaire de 14 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

29. Correspondance du maire et/ou de la secrétaire

La liste de la correspondance reçue est déposée.

30. Varia

31.1 Service incendie : entériner l'achat d'équipements

2009-352

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu d'entériner l'achat de 2 casques de pompiers au

coût de 175 \$ chacun sans les taxes auprès de la compagnie CMP Mayer pour un montant total de 395,06 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

31. Période de questions

Un citoyen s'informe sur le dépôt de la Réforme cadastrale suite aux consultations ayant été tenues à Weedon.

CERTIFICAT DE CRÉDIT # 2009-11-09-03

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le canton de Lingwick dispose de crédit budgétaire suffisant pour les dépenses projetées par le conseil au cours de cette session.

2009-353

32. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Poirier que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 50.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné, Mairesse

Monique Polard, directrice générale
et secrétaire-trésorière